

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Band:</b>	18 (1984-1987)
<b>Heft:</b>	2
<b>Rubrik:</b>	Communications présentées à la Société en 1985

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Communications**

**présentées à la Société en 1985**

1598. — *17 janvier 1985.*

### **Le monde hellénistique et l'Inde, par M. Erhard GRZYBEK.**

La découverte d'une route maritime directe entre l'Inde et le monde grec eut lieu à l'époque hellénistique. Quelques diapositives montrèrent la topographie séparant l'Inde de la Grèce et le sens des vents étésiens, nom grec de la mousson, soufflant d'octobre à mars au sud-ouest et d'avril à septembre au sud-est dans l'océan Indien. Le régime de ces vents fut observé par Néarque, général d'Alexandre, lors de son voyage maritime entre l'Indus et le golfe Persique.

Pline l'Ancien décrit au I<sup>er</sup> siècle après J.-C. le périple de Néarque et indique deux meilleures routes maritimes utilisées à la fin de l'époque hellénistique qui relient le cap Syagrios sur la côte sud de l'Arabie à Patala dans le delta de l'Indus ou à Zigerius au milieu de la côte ouest de l'Inde. Pline précise qu'à son époque le trajet normal vers l'Inde passe par Juliopolis dans le delta du Nil que l'on remonte jusqu'à Coptos en Haute-Egypte; puis, à dos de chameaux l'on gagne Bérénice sur la mer Rouge, et, par Aden, l'on rejoint directement l'Inde. Le voyage durait 94 jours.

Entre 250 et 116 avant J.-C., les sources hellénistiques sont muettes sur l'Inde. Il y a une interruption complète des échanges. Il faudra le naufrage d'un Indien échoué au sud de l'Egypte pour que le royaume ptolémaïque trouve la route de l'Inde. Au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., cinq inscriptions égyptiennes nous révèlent l'existence d'un haut fonctionnaire, l'épistratège de Thébaïde, puis le stratège de Coptos, chargé de surveiller la mer Rouge et «indienne». Coptos devient l'entrepôt des produits indiens. La part des Indiens dans la découverte d'une route maritime directe est, sans doute, plus importante qu'on ne le croit généralement. Témoin ce récit de Pline l'Ancien signalant qu'en 63 avant J.-C. le gouverneur romain de Gaule Cisalpine, Quintus Mettelus Celer, reçut d'un chef germanique des Indiens prisonniers qui s'étaient échoués sur les côtes de Germanie alors qu'ils tentaient la circumnavigation de l'Europe par le nord. Ces Indiens sont probablement arrivés là en passant par l'Egypte et Gibraltar.

**La Bourse française de Genève au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes, par M<sup>me</sup> Hélène MAYOR.**

La Bourse française est une institution de charité destinée aux Français nécessiteux. Fondée vers 1550, elle est dirigée par un pasteur et une assemblée de six diacres élus par une assemblée générale regroupant les pasteurs et les «contribuants» à la collecte annuelle. Le diaconat est un des quatre ordres ecclésiastiques institués par Calvin; c'est un ministère temporaire de six ans inférieur à celui des pasteurs. Les diacres de la Bourse française sont donc soumis à l'autorité de la Compagnie des Pasteurs qui leur laisse pourtant une presque entière liberté. Les diacres se recrutent par cooptation en présentant à l'assemblée générale deux candidats pour un poste. Des collecteurs et trois auditeurs des comptes complètent l'organisation de la Bourse.

Les ressources de la Bourse sont très importantes. En 1685, pour le 2<sup>e</sup> semestre, la recette est de 59 000 florins obtenus par la collecte annuelle obligatoire, par des legs, des dons, des revenus divers, les troncs d'églises et les droits d'habitation et de mariage de 100 florins chacun payés par les réfugiés qui s'installent à Genève. Tous les lundis de l'année ont lieu l'assemblée des diacres et une distribution d'argent ou vêtements à la maison de la Bourse, rue Calvin.

Devant l'afflux des réfugiés entre 1685 et 1687, il faut fixer les compétences entre l'Hôpital général et la Bourse qui se renvoient les assistés dont l'origine était contestée. Le Petit Conseil attribue à chaque institution ceux qu'elle doit assister. Ainsi les réfugiés et la 1<sup>re</sup> génération née à Genève seront assistés par la Bourse; la 2<sup>e</sup> génération par l'Hôpital général. En germe, cette distinction contient la notion de Natif. En 1703, l'Hôpital donne à la Bourse une maison au 8, Bourg-de-Four qui servira d'hospice. La Bourse française échappe au XVII<sup>e</sup> siècle à l'effort de structuration et de contrôle entrepris sur les institutions par le Petit Conseil. La Bourse devient un enjeu dans la lutte d'influence entre l'Eglise et l'Etat. Notons que le Petit Conseil est tolérant et n'impose rien.

C'est en 1721 que les pasteurs sont évincés de la Bourse. En 1849, le Grand Conseil vote la fusion de la Bourse française avec l'Hôpital général donnant ainsi naissance à l'Hospice général.

1599. — 31 janvier 1985.

**L'accueil de l'Hôpital général à l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes, par M<sup>me</sup> Gabrielle CAHIER.**

Le 14 novembre 1535, le Conseil général vote la fondation de l'Hôpital général. Cette institution destinée à l'assistance des citoyens et bourgeois reçoit aussi des habitants malades, normalement assistés par les bourses de charité qui remboursent l'Hôpital. Dans la tradition médiévale des Hostels-Dieu, l'Hôpital accueille tous les passants, quelle que soit leur confession; il a aussi la charge des enfants abandonnés auxquels il paiera des apprentissages, voire

plus rarement des études. Faisant office de mouoir pour les vieillards, l'Hôpital fonctionne aussi comme maison de discipline et contient en moyenne 18% d'enfermés.

Mme Cahier a étudié les registres d'entrées et de sorties de l'Hôpital dans la 2<sup>e</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces sources, quoique lacunaires, nous permettent d'appréhender un ordre de grandeur des secours fournis. Le comptage des entrées annuelles à l'Hôpital révèle l'importance de l'accueil dans les années qui ont suivi la Révocation de l'Edit de Nantes, pendant lesquelles il reçut une majorité d'assistés dépendant de la Bourse française. Il faut souligner l'effort de solidarité entrepris par l'ensemble des institutions de charité face au Refuge. A de nombreuses reprises, l'Hôpital dispensera la Bourse française de rembourser les soins prodigués à ses assistés et, même, lui offrira des dons importants. L'Eglise joue un rôle primordial dans la charité: les pasteurs et les diacres délivrent de nombreux billets d'assistance permettant aux pauvres d'être reçus immédiatement à l'Hôpital. Les autorités également aident l'Hôpital comme les bourses. Toutefois, devant la disette et l'épuisement financier des institutions de charité, en 1690, les autorités doivent se résoudre à chasser de la ville les bouches inutiles et, en 1693, à supprimer les billets d'assistance. Ces années-là, la mortalité à l'Hôpital dépasse 30% au lieu de 22% en moyenne. Au total, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'on constate que l'Hôpital a accueilli 47,2% de réfugiés.

En 1712, l'Hôpital fait peau neuve en reconstruisant le bâtiment, l'actuel Palais de Justice, et en bâtissant le nouvel édifice de la Discipline, l'ancienne prison Saint-Antoine.

### **La loutre et la belette. Jalons pour une ethnozoologie historique (1500-1700), par M. Bernard LESCAZE.**

L'ethnozoologie, étudiant l'interaction Homme-Animal, est une science neuve. L'histoire peut lui donner une dimension temporelle. Le champ d'investigations est large et, à partir d'une étude sur les rapports, les comportements, les préoccupations de l'homme envers l'animal, on débouche sur une étude des mentalités.

En prenant l'exemple de Genève à l'époque moderne deux faits s'imposent: l'omniprésence des bêtes sauvages à la campagne et l'ignorance totale de la faune exotique. Ainsi des battues sont régulièrement organisées contre les loups qui tuent chaque année une personne. Les mauvaises rencontres sont toujours possibles et la nature sauvage pèse sur la vie quotidienne. L'exposition d'un éléphant le 30 décembre 1650 fut un événement extraordinaire. De nombreuses exhibitions d'animaux rares eurent lieu au XVIII<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne les animaux d'agrément, l'iconographie révèle une abondance de chiens. Les chats sont beaucoup plus rares et on semble leur préférer, au XVI<sup>e</sup> siècle, le belette, compagne de Berthelier selon Bonnivard. Les mémoires de Pasek, gentilhomme polonais du XVII<sup>e</sup> siècle, révèlent parmi toute une ménagerie apprivoisée une loutre dressée, animal préféré de son maître qui fut forcé d'en faire cadeau au roi de Pologne. Notons que la loutre et la belette souvent apprivoisées à cette époque ne sont pas domestiquées.

Les relations de l'homme avec les animaux ne sont pas, bien sûr, les mêmes qu'aujourd'hui. Les animaux ont, par exemple, une personnalité juridique et l'époque moderne, à la suite du moyen âge, connaît de nombreux procès d'animaux selon toutes les règles du droit avec des procureurs et des défenseurs des bêtes accusées. Truies, loups, rats, chenilles se succèdent à la barre. Les charançons de Saint-Julien furent des récidivistes notoires, dont l'avocat suggère toutefois, en 1587, qu'il faut leur dénier toutes facultés de jugement et qu'«aucune excommunication ne peut les affecter». Calvin, lui, étend la grâce de Dieu sur les bêtes. C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que les mentalités commencent réellement à changer, et, au XIX<sup>e</sup> siècle, naît un mouvement protectionniste rationnel avec, en 1809, en Angleterre la première loi contre les mauvais traitements. Pour conclure, depuis l'époque moderne le monde animal s'est considérablement appauvri, certaines espèces connaissaient une plus grande familiarité avec l'homme et un changement complet des sentiments humains envers l'animal s'est opéré.

1600. — 14 février 1985 (assemblée générale).

Les rapports du président (M. Daniel Paunier), du trésorier (M. André Wagnière), et du vérificateur des comptes (M. Roland Cramer) sont approuvés à l'unanimité avec décharge au comité.

L'assemblée élit le comité pour 1985-1987: M. Olivier Fatio, président; M. Marc Neuenschwander, vice-président; M. Patrice Delpin, secrétaire; M. André Wagnière, trésorier; M. Olivier Labarthe, commissaire aux publications; M<sup>mes</sup> Leila El-Wakil, Barbara Roth; MM. Daniel Paunier, Alfred Perrenoud.

L'assemblée réélit M. Roland Cramer au poste de vérificateur des comptes à l'unanimité.

### **L'espace urbain suisse à l'époque moderne et médiévale: recherches en cours, par M<sup>me</sup> Anne Radeff.**

*(La conférence est donnée par M. Georges Nicolas en l'absence de M<sup>me</sup> Anne Radeff qui vient d'accoucher.)*

A partir des noms propres de lieux, on peut établir l'occupation du sol sous forme d'habitat et cartographier ces données de base. Cette recherche menée par une équipe lausannoise a pour but d'étudier la disposition réciproque des bourgs en Suisse occidentale, dans l'évêché de Lausanne en particulier, au moyen âge. Il existe un modèle a-historique pour expliquer les réseaux de villes; il s'agit du modèle de la centralité issu de la théorie de Christaller couvrant l'espace d'hexagones réguliers. Ce modèle est indépendant du temps historique et presuppose un espace absolument uniforme, totalement plat. A l'aide d'un tableau noir et de diapositives, M. Nicolas se demande s'il existe une logique de l'espace urbain en Suisse occidentale sur le modèle de la centralité. Les

recherches en cours ont permis de dégager 4 à 5 niveaux hiérarchiques entre les villes. On constate une certaine régularité numérique, notamment dans la surface de 350 hectares des communes vaudoises, indice pour une logique spatiale. Néanmoins, l'espace plat du modèle n'est pas adapté au Pays de Vaud avec sa topographie irrégulière. De plus, on s'est aperçu que la théorie de Christaller est en réalité différente du modèle de la centralité et ne permet pas de prendre en compte tout l'espace. Pour pallier ces insuffisances théoriques, les chercheurs lausannois proposent un modèle géographique qui permet de couvrir tout l'espace de figures irrégulières. Ce modèle géographique semble confirmé par les réseaux des dépendances féodales du XV<sup>e</sup> siècle.

1601. — 28 février 1985.

**Concorde ou tolérance? François Bauduin et les «moyenneurs» au XVI<sup>e</sup> siècle, par M. Mario TURCHETTI.**

Pourquoi les guerres de religion recommencèrent-elles sans cesse en France à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle? Pour expliquer de manière novatrice cette tragédie et l'origine de ses récidives, il faut cerner les deux idées dominantes du moment: concorde et tolérance. La concorde est la principale préoccupation des chefs des deux religions; tout le monde aspire à la concorde, synonyme de paix et d'unité. Mais cette unité suppose nécessairement la conversion des adversaires. En voulant la réunification de tous les chrétiens, la concorde est, à la limite, intolérante. Quant à la tolérance, elle s'entend soit comme modération dans la répression des hérétiques, soit comme légitimation des deux religions. Les moyenneurs sont des médiateurs, des personnes qui changent de religion, qui fréquentent les deux religions ou sont indifférentes. Ce sont généralement, comme François Bauduin, des anciens réformés reconvertis au catholicisme, partisans de la concorde. François Bauduin nous entraîne dans le labyrinthe des intrigues de la cour de France, où ce personnage s'entretient avec le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, le reine-mère, Catherine de Médicis, qui, avec le roi Charles IX, en 1561, sont acquis à la politique de concorde, c'est-à-dire à la réunification au sein de l'Eglise des protestants fourvoyés. Ainsi des colloques interconfessionnels sont organisés en vue d'un dialogue, mais ils n'aboutissent à rien, car des deux côtés les intransigeants sont majoritaires et excluent tout accord. De fait, la division religieuse s'impose, et, avec elle, une tolérance toute passagère. C'est dans cette tolérance passagère qu'il faut voir la cause principale de la répétition des guerres civiles.

**Un aspect du financement des chemins de fer en Suisse par le capital étranger, par M. Gérard BENZ.**

La Suisse connut une série de problèmes dans la création de ces chemins de fer, en particulier des difficultés de financement. À travers les archives de

la Banque nationale de Paris, des anciennes compagnies ferroviaires suisses, des archives fédérales et des revues de presse du *Journal de Genève*, M. Benz a étudié l'intervention du Comptoir d'escompte de Paris dans le financement de plusieurs compagnies ferroviaires helvétiques. Ce comptoir créé en 1848 a à sa tête de 1874 à 1889 Edouard Hentsch qui dirige également d'autres banques à Paris et Genève. Dans la décennie 1870-1880, certaines compagnies connaissent des problèmes financiers insolubles, par manque de plan d'ensemble, par la concurrence acharnée qu'elles se livrent, par spéculation et mauvaise gestion. En 1875, la Compagnie de Suisse occidentale, qui a besoin de 16 millions de francs de toute urgence, choisit parmi quatre propositions Hentsch et son groupe, mais doit conclure un traité d'affermage et perd au profit du Comptoir son pouvoir de décision. Un scénario presque identique se passe en Suisse alémanique avec la Compagnie du Nord-Est. En 1879, Hentsch crée une banque des chemins de fer suisses qui va entreprendre de reconstruire financièrement la Compagnie du Nord-Est. Notons que cette banque, syndicat franco-suisse, a un capital à majorité helvétique. Hentsch tentera plus tard d'orienter cette banque sur le percement du Simplon, mais en 1889 pour d'autres raisons le Comptoir d'escompte fait faillite. Pourquoi y a-t-il eu ces interventions du capital étranger? Il semble que l'on craignait plus l'intervention de Berne que de l'étranger. L'union manquait entre les banques et l'on n'avait pas confiance dans les compagnies ferroviaires. Hentsch a servi de catalyseur en regroupant plusieurs banques sur ses projets. D'autres solutions étaient possibles, mais les mentalités n'étaient pas prêtes; le regroupement nécessaire des compagnies aura lieu plus tard avec l'intervention des cantons et de la Confédération.

1602. — 14 mars 1985.

**Les implications politiques, financières et coloniales de la Compagnie genevoise de Sétif sous le Second Empire, par M<sup>me</sup> Annie REY-GOLDZEIGUER.**

En 1852, François Auguste Sautter crée la Compagnie genevoise des colonies de Sétif, surnommée la Genevoise ou la Sétifiennne, qui va investir des capitaux helvétiques en Algérie et qui prétend y installer le trop-plein de la paysannerie genevoise et vaudoise. Les archives de cette compagnie s'étendent de 1853 à 1945 et constituent un fonds extrêmement riche sur la vie financière internationale, les succès et les échecs de la colonisation.

Derrière cette entreprise il y a François Auguste Sautter, aristocrate genevois qui vécut de 11 à 21 ans en Algérie où son père était pasteur. La famille Sautter a un solide réseau de relations et d'influence, notamment auprès de Napoléon III. Le général de Saint-Arnaud fut le soutien fidèle de la compagnie. François Auguste Sautter va réussir à mobiliser des capitaux pour cette entreprise. La compagnie possède à Sétif un excellent terroir très bien situé, qui produit beaucoup de blé; elle connaît une prospérité énorme. Pourtant les difficultés ne manquent pas: le choléra tue la première année 81 émigrants sur

393; des tensions sociales apparaissent; le général Randon, gouverneur général d'Algérie, est hostile à la compagnie par crainte de la réaction des indigènes que l'on refoule sans ménagement; un journal, *L'Echo de Sétif*, attaque l'action de la compagnie. François Auguste Sautter, en grand stratège, va plusieurs fois changer de stratégie financière au gré des crises réelles ou simulées; il élimine toute concurrence et opposition et devient le véritable dictateur de Sétif, la plus grande entreprise algérienne. Pour faire face au manque de main-d'œuvre, il va introduire des machines à vapeur pour battre ou transporter le blé. La recherche du profit maximum a commandé toute cette opération, et, en moyenne, les revenus annuels ont représenté 21% du capital investi. Ce fut une très bonne affaire pour l'Etat, les colons et Sautter, sur le dos, bien sûr, des indigènes.

1603. — 28 mars 1985.

**L'évêque Etienne Marilley et ses rapports avec Genève (1846-1873). Une position en perpétuel porte-à-faux, par M. Francis PYTHON.**

Né le 29 octobre 1804 à Châtel-Saint-Denis dans un milieu modeste et rural, élève du Collège Saint-Michel dès 1821, c'est en 1831 qu'Etienne Marilley est ordonné prêtre. Envoyé comme vicaire à Genève, il écrit un mémoire dénonçant la politique du gouvernement genevois envers les catholiques. De 1835 à 1839 il est directeur du séminaire de Fribourg. De retour à Genève en 1839, il poursuit la tâche d'intégrer les clergés fribourgeois et genevois. Sa direction se veut conciliante. En 1844, Mgr Yenni veut le nommer curé à Genève en opposition avec le Conseil d'Etat qui préférerait un Genevois à ce poste. Le 15 juin 1844, Marilley est expulsé de Genève. Quand il faudra désigner un successeur à Yenni, Rome choisira Marilley comme évêque du diocèse de Lausanne avec siège à Fribourg en 1846.

La révolution radicale à Genève permet une ouverture grâce à la tolérance de Fazy. Marilley assurera à Fazy le soutien des catholiques genevois. Lors de la crise du Sonderbund, Marilley subit entre Genève et Fribourg un pénible écartèlement. Modéré à Genève, il se doit de soutenir le Sonderbund à Fribourg. Après le triomphe radical, les radicaux fribourgeois exigent sa mise à l'écart. Marilley sera prisonnier au Château de Chillon du 28 octobre au 13 décembre 1848 avant de s'exiler à Divonne. Il devra attendre jusqu'en 1856 pour revenir à Fribourg. L'intégration des catholiques genevois dans le diocèse se révélant partielle, l'idée de séparer Genève du diocèse fait son chemin. En 1865, le curé Gaspard Mermillod est nommé évêque auxiliaire de Genève. Après moult intrigues, en 1873, Mermillod devient vicaire apostolique et Marilley démissionne pour le titre et le nom de Genève. En 1883 Marilley est élevé au siège archiépiscopal de Myre et Mermillod devient évêque de Lausanne et de Genève. En bref, la difficulté d'intégrer les catholiques genevois au diocèse et les problèmes politiques entravèrent l'action de Marilley. Il était surtout difficile de concilier catholicisme et nationalismes «cantonaux».

1604. — 18 avril 1985.

**La consommation des Genevois à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par M. David HILER.**

*Publié dans BHG, t. XVIII/1 (1986), p. 23-47.*

**Aliénistes et maladies mentales à Genève, un prolongement méconnu de la Révolution de 1846, l'affaire Coindet, par M. Claude BONARD.**

L'opposition idéologique entre la haute bourgeoisie et le gouvernement radical de James Fazy engendre des projets de société antagonistes. Sur le plan de la santé, l'hôpital public s'oppose à la maison de santé réservée à la classe aisée.

Après des études médicales en Grande-Bretagne, médecin aliéniste et hygiéniste, membre de la rédaction du *Journal de Genève* à sa fondation en 1826, auteur de deux communications à la Société d'histoire en 1841 et 1847, membre du Conseil représentatif pendant plusieurs années, Jean-Charles Coindet (1796-1876) est, de par son milieu social, très lié aux conservateurs.

En 1855, les élections voient le triomphe de Fazy qui veut transformer Genève. Des révocations ont lieu dans l'administration. Coindet est alors médecin principal de l'hospice des aliénés aux Vernels. Il est destitué le 26 mars 1856, coupable, soi-disant, d'avoir fait interner injustement une jeune fille de 14 ans. Coindet n'avait, en fait, donné qu'un avis et l'internement avait été prononcé par M. Duchosal, conseiller d'Etat et médecin, après un entretien avec Coindet. Notons que depuis la loi du 5 février 1838, c'est le lieutenant de police qui décide sans certificat médical obligatoire des internements et des sorties. L'enjeu de l'affaire est politique. Fazy veut démanteler la place forte conservatrice que représente la Faculté de médecine qui soutient Coindet. Une polémique très dure oppose le *Journal de Genève* conservateur à la *Revue de Genève* radicale.

De nombreux notables ont auparavant lancé l'idée d'une maison de santé pour les malades mentaux de la classe aisée. Ils font appel à Coindet, disponible, et, en 1860, la clinique de la Métairie près de Nyon, créée grâce à une souscription, reçoit son premier client. Cette clinique en territoire vaudois, échappant à la législation genevoise, dirigée et financée par la ville haute de Genève, basée sur des méthodes médicales opposées à celles prônées par le gouvernement genevois, est un défi à celui-ci. Sa création, si elle n'est pas directement liée aux événements politiques, en découle quand même.

1605. — 2 mai 1985.

**Le Refuge huguenot en Suisse, par M. Olivier FATIO**

Les recherches quantitatives de M<sup>me</sup> Michelle Magdeleine sur les voies du Refuge ont fait, en Suisse, de nombreux émules. Les cantons réformés forment

sur le plateau helvétique un corridor qui conduit du lac Léman aux Etats allemands la foule des réfugiés. Les huguenots français arrivent en Suisse par trois chemins: la Savoie et le lac Léman, le Jura, Genève qui tous conduisent au Pays de Vaud. Récemment de nouveaux chiffres ont été révélés, ceux du nombre de personnes assistées à Neuchâtel et Schaffhouse. A Neuchâtel, pour une population indigène de 3200 habitants, on a secouru 18 000 réfugiés dans les six années suivant 1685. A Schaffhouse, dans le même temps, pour 5500 habitants, ce sont 24 000 personnes qui ont été assistées. L'organisation et la générosité des villes réformées sont confirmées.

L'influence du Refuge sur le plan démographique est variable: faible à Genève, elle est importante à Lausanne et dans tout le Pays de Vaud. Les réfugiés vont connaître un barrage économique de la part des bourgeois locales qui défendent leurs priviléges.

Il y a un grand contraste entre l'accueil fait aux pauvres réfugiés et les défenses faites aux concurrents étrangers. Le Refuge est considéré par les gouvernements cantonaux comme un phénomène temporaire, et, à leur avis, la Suisse ne devrait être qu'un lieu de passage. Ainsi, c'est par les marges, par le haut de gamme, les produits de luxe ou les nouveautés comme les indiennes, et surtout par le commerce et la banque que les familles du Refuge atteindront les sommets. Ces réussites, qui cachent les échecs, expliquent l'envie ultérieure de nombreuses familles de se trouver un ancêtre huguenot.

#### **Présentation de l'exposition de Lausanne sur le Refuge huguenot, par M<sup>me</sup> Marie-Claude JEQUIER et M<sup>le</sup> Sylvie LIBOIS.**

Pénétrant les coulisses d'une exposition, connaissant ses joies et ses peines, l'ampleur d'une telle œuvre collective regroupant 25 collaborateurs nous est révélée. Cette exposition de 530 pièces de tout type et d'une grande richesse, prêtés par pas moins de 60 institutions et 36 particuliers, et qu'il a fallu illustrer, comporte plusieurs sections. Une introduction fait un rapide résumé des événements jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes dont le document original est prêté par les Archives nationales de Paris. La provenance et la répartition socio-économique des réfugiés sont présentées, ainsi qu'un tour d'horizon de la Confédération suisse à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. La vie religieuse des réfugiés retient l'attention. Une section est consacrée aux familles huguenotes établies en Suisse romande. La deuxième partie de l'exposition concerne l'impact du Refuge à la deuxième et à la troisième génération. L'apport économique, le commerce et la banque, les arts, les sciences et les lettres sont passés en revue. Enfin, une vision du Refuge par la postérité clôt l'exposition.

Les réactions publiques depuis l'annonce par la presse de cette manifestation laissent croire que son impact sera important comme cela semble également le cas pour les autres grandes expositions sur le Refuge organisées à l'étranger.

La Société d'histoire a fait de cette exposition le but de sa sortie annuelle exceptionnellement fixée au 8 juin.

1606. — *14 novembre 1985.*

**Etat-major personnel du général Guisan, 1942-1945, par M. Denis van BERCHEM.**

C'est à ses souvenirs qu'a fait ici appel M. van Berchem, jeune capitaine frais émoulu du cours d'Etat-major général, lorsque, le 15 décembre 1942, il rejoignit la grande villa de la banlieue d'Interlaken, siège de l'état-major personnel du général Guisan, où il allait vivre périodiquement pendant deux ans et demi. L'Etat-major personnel du Général n'était pas prévu par l'organisation militaire. Guisan l'a créé pour s'affirmer, gagner de l'indépendance face à l'Etat-major de l'Armée, signe que les relations du Général avec d'autres grands chefs de notre armée n'étaient pas aussi étroites qu'elles auraient dû l'être. L'état-major personnel fonctionnait comme un secrétariat — le Général n'aimait pas écrire — et permettait un délai de réflexion tempérant la spontanéité de Guisan.

On s'attachait beaucoup à Guisan; sa personnalité dynamique et positive, sa santé physique et morale, sa confiance en soi et dans les hommes rayonnaient autour de lui. Sa gentillesse lui gagnait bien des amitiés. Guisan s'identifiait à des décisions qui pouvaient être l'œuvre de collaborateurs; il les faisait siennes et les défendait fermement, mais sans obstination.

L'état-major personnel était impopulaire auprès des cadres supérieurs de l'armée. C'est sur lui que se cristallisait les conflits, les rancœurs et les frustrations. On lui reprochait d'influencer le Général. En fait, les membres de cet état-major s'efforçaient de s'accorder avec la pensée de Guisan. L'ont-ils influencé? Peut-être, mais s'ils ont contribué au rayonnement de Guisan, ils ont fait assurément œuvre utile.

**L'opinion publique en Suisse en été 1940, par M. André LASSEUR.**

Les certitudes rassurantes du début de la guerre, où l'on pense que de toute manière les alliés seront victorieux, s'effondrent en deux temps.

Premier temps, d'avril à fin mai 1940, la confiance fait place au défaitisme. A quoi bon? Telle est la litanie du moment. Le sort de la Suisse semble réglé. L'inquiétude grandit, augmentée par la guerre psychologique allemande. C'est tout à l'honneur de notre armée et surtout des troupes frontières de ne pas avoir paniqué. Ce calme de l'armée contraste avec le désarroi des civils, dont quelques dizaines de milliers fuiront Bâle et Schaffhouse. Cet exode dû à une manœuvre d'intoxication allemande révèle l'incurie des autorités et le fossé existant entre mobilisés et civils.

Deuxième temps, dans le courant de l'été 1940, l'angoisse passe, le pire est évité. La crainte latente est d'ordre idéologique: faudra-t-il s'adapter à l'ordre nouveau? La défaite de l'armée française semble celle de la démocratie libérale et individualiste face à la dictature collectiviste. Cette méfiance envers la démocratie ne s'exprime pas de la même manière en Suisse romande, où l'ordre

nouveau a le visage rassurant de Pétain, et en Suisse alémanique, où il a le masque du Reich détesté.

Guisan saura être le chef charismatique qui apporte le réconfort ardemment désiré. Le Conseil fédéral, lui, n'a pas su mobiliser les esprits. Pour faire accepter les sacrifices nécessaires, le Général et les autorités vont user d'arguments historiques et psychologiques, le sacrifice glorieux des ancêtres pour l'indépendance, dont la référence classique est, chez Guisan, la bataille de Saint-Jacques sur la Birse, une défaite pourtant.

De toute façon la volonté d'indépendance du peuple suisse restera la plus forte, sans doute fortifiée par l'exemple anglais et le comportement des armées d'occupation allemandes.

1607. — 28 novembre 1985.

**Fouilles archéologiques à l'Hostellerie du Cerf à Hermance: un habitat médiéval, par M. Jacques BUJARD.**

Rarement l'archéologue a la chance de fouiller une habitation commune de trois étages. Ce fut pourtant le cas pour l'Hostellerie du Cerf à Hermance. Après une présentation du bourg, qui fut fondé peu avant 1247 par Aymon de Faucigny, et un rappel des fouilles antérieures, M. Jacques Bujard fit une analyse très détaillée de l'évolution architecturale de l'Hostellerie rejoignant celle du bourg d'Hermance tout entier, le tout agrémenté d'excellentes diapositives.

Adossée à l'enceinte primitive, la construction de l'Hostellerie, bâtie en pierres, fut datée par la dendrochronologie, grâce à l'existence de deux piliers de bois, de 1253 après J.-C. On ne pensait pas trouver si tôt dans cette région un habitat commun en pierres. Les maisons d'Hermance furent construites à l'origine dans un très petit module de 2 toises de largeur (5 m); l'Hostellerie avait 3 toises de large (7,5 m).

Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, un incendie ravagea l'Hostellerie qui fut reconstruite; le bâtiment connut dans les siècles ultérieurs de profonds changements. Notons que, de 1876 à 1883, cette maison servit de chapelle aux catholiques chassés par le Kulturkampf de leur église.

Cette fouille révéla qu'Hermance, par la qualité de son architecture et de sa fondation, est une vraie ville. L'archéologue a pu se faire une petite idée sur l'habitat commun dans une ville neuve médiévale.

**Netteté et administration genevoise au XVIII<sup>e</sup> siècle, par M. Frédéric SARDET.**

Au carrefour d'une histoire de l'urbanisme, des institutions et des mentalités, la question de l'hygiène publique au XVIII<sup>e</sup> siècle se situe encore dans un temps «long», figé, mais caractérisé, conséquence du rattrapage démographi-

que de la cité qui retrouve ses effectifs du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, par l'apprentissage de modes de vivre purement urbains où sont définitivement rompues les solidarités villageoises. Avec les Lumières, les exigences des sens, le désir de bonne police, l'omniprésence du Bien Public dictent une politique édilitaire qui s'affirme comme norme, modèle de sociabilité et qui pose la santé publique non plus en réaction aux épidémies mais bien face au quotidien; le 4 décembre 1699 fut créée la Chambre de la Netteté chargée de mener une action novatrice, continue, tout en punissant les infractions aux règlements publiés en Conseils. Ainsi la gestion de l'eau fut-elle mise à l'ordre du jour en collaboration avec la Chambre des Comptes: Genève s'affranchit, par la machine hydraulique de l'ingénieur Abeille — aux performances inégales — d'un réseau gravitationnel d'adduction, et puise en son sein l'élément vital, toujours redouté; les eaux usées sont pour la première fois canalisées à travers des «canaux» sous rue et couverts, premiers égouts publics, dès les années 1725, lesquels drainent toute la ville après 1760.

Outre l'eau, la Chambre règle d'autres flux: les fermiers des boues, chaque jour, passent avec leurs tombereaux, ramasser les ordures dont la vente aux propriétaires terriens assure le fonctionnement de l'institution.

Les registres laissent pourtant la plus grande place aux procès: environ 200 personnes défilent par année devant les commissaires; 28% des cas relèvent de jets domestiques (eaux usées, urines, etc.), 25% sont constitués par les dépôts d'ordures sur la voie publique et 20% proviennent de l'encombrement artisanal. L'axe des Rues Basses, centre commercial, concentre la majorité des litiges.

Le bilan n'est pas aisément à tirer: la perception des problèmes par les commissaires ne laisse aucun doute sur la précarité des efforts entrepris; ce n'est qu'en 1785 que le Conseil donne un statut légal qui permet à la Chambre de contraindre les populations trop souvent récalcitrantes.

L'eau pure, l'eau courante, les latrines privées, l'assainissement des fossés restent à la veille de la Révolution des questions non résolues, quoique posées.

1608. — 12 décembre 1985.

#### **Les Genevois devant l'Inquisition de Barcelone (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>), par M. William MONTER.**

Le XVI<sup>e</sup> siècle est marqué par une répression féroce de l'<sup>inquisition</sup> contre les protestants dans le nord de l'Espagne. Parmi ceux que l'Inquisition appelle «luterano», 90% sont des calvinistes et 95% de langue française. Sur plus de 1000 inculpés français dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, plus de 200 furent condamnés aux galères et 60 exécutés dont un authentique martyr et étudiant de Calvin à l'Académie vers 1559, un Béarnais qui se disait «Juan de Rojas», au service de l'évêque d'Oloron et passait en Espagne comme courrier clandestin avec contacts à Saint-Sébastien, Pampelune et Saragosse.

Il vivait deux ans en Espagne sans être découvert, servant de chantre dans deux ou trois églises collégiales avant d'être arrêté sous un motif mineur vers 1565. Dans cette masse, les archives très complètes de l'Inquisition ne révèlent qu'un seul Genevois, Jean De La Rue, imprimeur; il est condamné en 1564 à un autodafé public seulement car, en prison, il s'est converti au catholicisme.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le répression se détend; des accords commerciaux entre l'Espagne et la Grande-Bretagne provoquent une plus grande tolérance. L'année 1620 voit, semble-t-il, le dernier huguenot condamné aux galères. Devant l'Inquisition passent plus de 200 convertis qui demandent et obtiennent l'absolution pour leur hérésie passée. Parmi eux, 9 Genevois, dont certains font le pèlerinage de Notre-Dame-du-Montserrat.

C'est en 1743 qu'apparaît sans doute le dernier Genevois, Louis «Reyench», son nom est déformé, accusé de posséder des livres interdits. Il fut le seul à défendre sa foi réformée, mais nous ne connaissons pas sa condamnation qui, à ce moment, peut être une amende et le bannissement.

Ce qui frappe, c'est le relativement grand nombre de convertis Genevois au XVII<sup>e</sup> siècle qui tous vivaient à Genève au temps de l'Escalade. Les recherches ultérieures de M. Monter ont établi un total de 17 Genevois apostats au XVII<sup>e</sup> siècle, dont le plus célèbre était un imposteur. «Aminadoras de Beza», se disant petit-fils de Théodore de Bèze et arrière-petit-fils (du côté maternel) de Zwingli, se révélait en réalité comme un Vaudois moyen nommé Pierre de la Grange (il l'avouait un mois plus tard chez les Jésuites, à Logroño en 1617). Il faut dire que la Suprême Inquisition, souvent aux prises avec les «picarós» espagnols, s'en montrait sceptique dès le début.

**Le rétablissement de relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la Genève calviniste au XVIII<sup>e</sup> siècle, par M. Walter ZURBUCHEN.**

*Publié ci-dessus p. 97-148.*

**EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER  
SUR L'EXERCICE 1985**

<i>Recettes</i>	<i>au 31.12.1985</i>
Don et cotisations . . . . .	Fr. 23.670,—
Produits des titres . . . . .	» 3.398,05
Intérêts des comptes courants . . . . .	» 472,80
Ventes des publications . . . . .	» 34.948,—
Subventions:	
— Etat de Genève . . . . .	» 15.000,—
— Subventions diverses . . . . .	» 10.000,—
Gains sur titres . . . . .	» 862,—
	<hr/>
	Fr. 88.350,85
	<hr/> <hr/>

<i>Dépenses</i>	
Frais généraux . . . . .	Fr. 14.797,80
Frais de publications . . . . .	» 71.191,65
Excédent de recettes . . . . .	» 2.361,40
	<hr/>
	Fr. 88.350,85